

**Attractivité - Tourisme - Réunion
des destinations labellisées
"Vignobles et Découvertes" -
Intervention de M. Jean-Baptiste
Lemoyne, secrétaire d'Etat auprès
du ministre de l'Europe et des
affaires étrangères
(Paris, 26 avril 2018)**

Merci à tous pour ces interventions, qui témoignent de l'engagement de chacun dans le domaine de l'oenotourisme. Je suis impressionné par l'implication des territoires et des parties prenantes du secteur. Comme je vous l'avais dit en introduction de la réunion, le travail qui a été effectué jusqu'à aujourd'hui est considérable et les témoignages qui ont été faits durant cette réunion ne font que confirmer mon sentiment : il nous faut aller encore plus loin !

I/ Création d'une association nationale des territoires : "Vignobles et Découvertes"

Le premier élément que je retiens de cette réunion est que chacun, au niveau local, fait un travail considérable en matière de structuration de l'offre. L'innovation est au coeur de vos préoccupations, avec notamment la création d'outils de médiation permettant aux touristes de mieux s'informer sur les possibilités en matière d'activités. Je comprends aussi qu'une sensibilisation au besoin de professionnalisation des vignerons dans le domaine de l'accueil des touristes est en cours mais qu'il faut continuer à oeuvrer dans ce sens. Enfin, un travail important a aussi été accompli sur la numérisation des activités et des services oenotouristiques. Le "géo-caching" (carte au trésor), la création de vidéo de "storytelling" sur le vin, sont autant de marqueurs qui montrent que l'oenotourisme peut s'intégrer parfaitement dans l'évolution des comportements des consommateurs, si on s'en donne les moyens.

Toutefois, à ce jour, il manque finalement une structure permettant d'animer et de promouvoir vos efforts à long terme à un niveau national voir international. C'est pourquoi, afin de pérenniser vos actions, il est opportun de créer une association nationale des territoires labélisés "Vignobles et Découvertes", dont le nom est à définir. Une telle association est nécessaire pour promouvoir au niveau national et international les territoires labélisés "Vignobles et Découvertes".

Aujourd'hui, les 64 territoires labélisés couvrent finalement l'ensemble des 17 grands vignobles français. En soit, vous avez réussi à effectuer la première phase du travail, à savoir la structuration sur l'ensemble du territoire français de l'essentiel de ce que notre pays a de mieux à offrir dans le domaine de l'oenotourisme. Maintenant nous devons passer à la seconde étape, qui consiste d'une part à acter une montée en gamme de l'ensemble du secteur et d'autre part à se munir de véritables outils pour promouvoir, à grande échelle, les offres qui ont émergé ces dernières années grâce à votre travail. Cette association, relevant de la loi de 1901, pourra compter sur les appuis actifs de nos services et de notre bras armé en matière de

promotion et d'ingénierie : Atout France.

II/ Réalisation d'une nouvelle feuille de route sur l'oenotourisme.

Afin de définir clairement les objectifs de cette association, je vous propose également la création d'une version 2.0 de la feuille de route initiée par le Ministère en 2015. Une vingtaine de propositions seront identifiées pour renforcer ce secteur. Il s'agira bien évidemment de tenir compte de ce qui a été entrepris lors de la première édition de la feuille de route et d'aller encore plus loin. Cependant les quatre axes de travail qui avaient été définis sont toujours les bons, à savoir : la structuration de l'offre, la promotion, la formation des professionnels et enfin l'adaptation ou la clarification de la législation pour faire en sorte d'encourager de plus en plus de vignerons à se lancer dans cette activité.

Parmi les avancées réalisées durant ces deux dernières années et sur lesquelles nous devons nous appuyer, je citerais la création du premier portail dédié à la promotion des produits oenotouristiques : Visitfrenchwine.fr qui connaît un succès intéressant surtout auprès des clientèles internationales, avec 40. 000 visiteurs uniques par mois. Nous avons aussi connu des avancées dans le domaine législatif, puisque la loi Evin donne aujourd'hui la possibilité aux vignerons de faire de la publicité sur leurs activités oenotouristiques. Toujours dans le domaine législatif, nos services travaillent actuellement en interministériel sur la clarification de la législation concernant les questions d'adaptation de la loi handicap pour la visite des caves. De même, nous travaillons aussi sur la création d'un cadre clair concernant les conditions dans lesquelles doivent se faire les vendanges touristiques, afin de pas être assimilées à du travail dissimulé. Enfin dans le domaine de la formation, un premier MOOC dédié aux professionnels a été réalisé par Atout France et est en libre-service sur le site de l'opérateur.

Pour réaliser cette nouvelle feuille de route, je propose la création de quatre commissions de travail correspondant aux 4 axes précédemment définis (formation, structuration, promotion, législation) qui devront chacune établir 5 propositions phares. Ces commissions de travail se réuniront à partir du mois de mai chez Atout France et seront composées d'un panel le plus représentatif possible. M. Hervé Novelli se chargera d'être le chef de file de ce travail pour une restitution finale à l'horizon du mois d'octobre.

III/ Organisation des premières assises nationale de l'oenotourisme en octobre prochain

Ce travail, qui sera réalisé au cours de l'été, sera rendu public lors d'un évènement qui se tiendra pour la première fois en octobre prochain: les assises nationales de l'oenotourisme. Ces assises auront pour objectif premier de donner un coup de projecteur important sur le secteur, en réunissant décideurs, professionnels du tourisme et professionnels du vin. Durant ces assises, dont le contenu reste encore à définir, l'objectif est clair : démontrer à tous que l'oenotourisme est un secteur économique porteur et qu'il faut améliorer les ponts entre les professionnels du tourisme et les vignerons pour mieux ancrer la thématique au sein des grands itinéraires touristiques. Cet évènement se tiendra très certainement au palais des congrès et sera co-construit avec l'aide d'Atout France et la mobilisation du fond dédié à la gastronomie qui a été attribué à l'opérateur au début de l'année.

Je tiens à vous dire encore une fois un très grand merci pour votre engagement et votre travail au quotidien qui participent largement à l'atteinte de nos objectifs en matière de fréquentation touristique, mais aussi au rayonnement de la France à l'étranger. Afin d'immortaliser ce moment je vous propose de faire une photo de groupe au salon de l'horloge suivi d'un cocktail durant lequel nous pourrions continuer à échanger.

Merci./.